Castillo Elodie

Les Coquelicots à Argenteuil

1. L’artiste

1) Expliquer les techniques mises en œuvre dans l’élaboration de la photographie ou du tableau
La technique mise en œuvre sur la toile "Les Coquelicots à Argenteuil" est l'impressionnisme. Les impressionnistes travaillaient par petites touches de couleurs, les détails sont presque inexistants, les courbes sont flous, les traits des visages ne sont pas visibles. Par exemple, on devine les coquelicots par leur couleur et leur forme. En effet, Claude Monet nous présente une œuvre comme il la ressent plutôt que comme il la voit dans la réalité.

2) L’artiste est-il inspiré ?

Le tableau « Les Coquelicots à Argenteuil » est l’une des 240 toiles que Monet a produites à Argenteuil. Pour lui, c’était un lieu idyllique qui lui apportait plaisir et inspiration. Il connut là bas des années de bonheur intense. Cette toile dégage une atmosphère d’abondance et de ravissement.

3) Considérez vous l’artiste comme un génie ?
On dit d’un homme qu’il est un génie lorsqu’il possède une virtuosité et une inventivité exceptionnelles dans un domaine. L'artiste est un génie car il possède un don naturel dont lui même ne connait pas l'origine. Il est doté dès sa naissance de ce don qui permet de faire preuve d'une faculté hors norme.  Il nous fait juste partager son savoir.

II) Le Statut de l’œuvre

1)   Quelle différence(s) faites vous entre une œuvre et l’objet quelconque ?
Un objet quelconque est quelque chose que l'on utilise quotidiennement et pour lequel on finit par ne plus avoir d’intérêt contrairement à un œuvre qui est là pour être vue, contemplée. Un objet quelconque est interchangeable, rien ne le distingue des autres objets de même nature alors qu’une œuvre est unique. Elle peut être copiée mais c’est toujours elle qui sera présente. On ne peut donc pas lui donner une valeur, un prix mais elle possède une valeur esthétique.

2)   L’œuvre choisie est-elle belle et immortelle ?

L'œuvre est quelque chose de beau et d'immortel car n'ayant qu'une valeur esthétique, elle ne pourra jamais lasser la curiosité des admirateurs d'art. Elle est aussi la seule preuve de notre passage sur terre donc est immortelle.

Les créations artistiques sont immortelles en tant que symboliques et pas seulement matérielles : par exemple une œuvre musicale n'a rien à craindre du temps puisqu'on peut toujours la rejouer à l'infini. Les œuvres sont transmises de génération en génération et survivent de cette manière

3)   En quel sens peut- on décider d’une œuvre  qu’elle «mérite » le musée ?

Un musée est un lieu ouvert au public dans lequel on collecte, on conserve et on expose des témoins matériels de l’homme, de son environnement et de son histoire.

On peut dire qu'une œuvre mérite le musée si elle a marqué son époque ou le réalisateur de l’œuvre lui- même a marqué son temps. Elle peut aussi posséder un intérêt artistique, permettre la réflexion ou provoquer des émotions. Un musée est source d’inspiration.

 III) Le jugement de goût

1)   Expliquer pourquoi l’œuvre vous plaît

Cette œuvre me plait car j’aime la peinture impressionniste, le « flou » me permet de laisser libre cour à l’imagination. Dans ce tableau en particulier, j’aime l’opposition des couleurs froides (gris et bleu du ciel) et chaudes (rouge des coquelicots). L’impression de calme et de sérénité qui se dégage de ce tableau me plait beaucoup.

.
2)   Au-delà  de mes émotions, puis je affirmer que j’ai bon goût ?
Personne ne peut affirmer qu'il a bon goût. Le goût est quelque chose qui est propre à chacun, on ne peut donc pas affirmer avoir meilleur goût que son prochain.

Le bon goût pour moi est une accumulation de préférences, liée à des valeurs esthétiques et morales.

3)   Y a-t-il un jugement de goût universel (valable pour tous)
Il n'y a pas de jugement de goût universel. En effet, tant en ce qui concerne les goûts gustatifs que visuels, chacun peut préférer le riz aux pâtes comme la peinture bleue à la grise. Le jugement de gout n’est donc pas universel mais reste propre à chacun.

Le beau n’est pas universel mais il dépend du jugement de gout individuel.